

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 35 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2023-023

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Marc-André L'arrivée, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.
Greffière-trésorière

Je, Marc-André L'arrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André L'arrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2023

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 22 février 2023, 19 h 00 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Marc-André L'arrivée, Maire**

1. **OUVERTURE ET PRÉSENCE**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Philippe Carroll, madame Lucienne V. Ouellet, Madame Anne-Marie Martel et madame Suzie Ouellet, monsieur Jacques Vachon et monsieur Jocelyn Fournier, le tout formant quorum sous la présidence de Marc-André L'arrivée, Maire.

Assiste également à l'assemblée M^{me} Chantal Tremblay, Directrice générale et Greffière trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie par la présente :

- Avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 20 février 2023 soit au plus tard deux (2) jours avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

Chantal Tremblay
Greffière-trésorière

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE;
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADMINISTRATION;
 - 4.1 MANDAT ET SEURVEILLANCE D'UN PROJET DE VOIRIE SUR LE CHEMIN KEMPT ET SUR LA ROUTE DE L'ANSE DES MORTS;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS ;
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Rés. : 2023-024

Il est proposé par Madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

4. ADMINISTRATION

4.1 MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL – PROJET DE VOIRIE SUR LE CHEMIN KEMPT ET LA ROUTE DE L'ANSE-DES-MORTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire une offre de services professionnels liés à la conception des plans et devis ainsi qu'à la surveillance des travaux pour un projet de réfection de voirie sur le chemin Kempt et la route de l'Anse-des-Morts ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aller en appel d'offre en mars 2023 ;

CONSIDÉRANT que la firme Aqua Ingénium a été approché à cet effet;

Rés. : 2023-025

Pour ces motifs, il est proposé par madame Anne-Marie Martel, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Aqua Ingénium au coût de 74 694.00 plus taxes.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à la réunion.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 15 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2023-026

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la présente séance.

M. Marc-André Larrivée, Maire Chantal Tremblay, Dir. gén.

Je, Marc-André Larrivée, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Marc-André Larrivée, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2023